

DEPARTEMENT SAONE-ET-LOIRE
CANTON MACON 1
COMMUNE CHARNAY-lès-MACON

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Liberté – Egalité – Fraternité*

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08/12/2021
ID : 071-217101054-20211206-2021_1209-AR

**Objet : Tarifs occupation du Domaine Public à titre commercial 2022**

## Le Maire de CHARNAY-lès-MÂCON

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et 23;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,
- **Considérant** qu'il convient de fixer les tarifs d'occupation du domaine public à titre commercial pour l'année 2022

### DECIDE

**Article 1** : Le tarif pour l'occupation du Domaine Public à titre commercial est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

libellé	Tarifs
Occupation domaine public à titre commercial terrasses et étals < 1m2 centre-ville (pot de fleur, chevalet) (tarif par an)	25,00 €
Occupation domaine public à titre commercial terrasses et étals < 1m2 toute l'année périphérie (pot de fleur, chevalet) (tarif par an)	15,00 €
occupation domaine public à titre commercial terrasses et étals > à 1m2 centre-ville (tarif par mois)	3,05 €
occupation domaine public à titre commercial terrasses et étals > à 1m2 périphérie (tarif par mois)	1,53 €
occupation domaine public à titre commercial commerces ambulants au m <sup>2</sup> centre-ville (tarif par jour)	2,16 €
occupation domaine public à titre commercial commerces ambulants au m <sup>2</sup> périphérie (tarif par jour)	1,08 €
occupation domaine public à titre commercial convoyeur de fonds (tarif par an)	330,85 €

**Article 2** : Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Charnay-Lès-Mâcon, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Christine ROBIN



Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le 08/12/2021



ID : 071-217101054-20211206-2021\_1209-AR